



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un juin, le Conseil Municipal dûment convoqué le 14 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres
en exercice : 27
Membres présents : 20
Procurations : 6
Suffrages exprimés : 26
Votes Pour : 26
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, Mme Isabelle BERNADET, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, Mme Amandine BARBERE, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEF AUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, Mme Mélanie MANO, M. Jacques DELLION, M. Sébastien LATASTE.

Excusés : Mme Emmanuelle PEIGNIEUX (Procuration à D. Barreyre), M. Pierre MONCHAUX (Procuration à I. Dexpert), M. Laurent JOUGLENS (Procuration à L. Soulard), Mme Sonia CILLARD-CARRARA (Procuration à A. Barbère), M. Jean-Bernard BONNAC (Procuration à S. Lataste), Mme Marie-Agnès SALOMON (procuration à S. Lataste).

Absente : Mme Sylvie BADETS

Secrétaire de séance : M. Richard BAMALE

N° DE_2022_065

OBJET : TABLEAU DES EMPLOIS – AVANCEMENT DE GRADE 2022

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi au titre de l'année 2022.

Pour tenir compte de l'évolution de certains postes de travail et des missions assurées, Madame le Maire propose à l'assemblée les créations des emplois suivants :

| Création emplois | Nombre de postes | Quotité | Avancement possible à la date du |
|---|-------------------------|----------------|---|
| Adjoint technique principal 2^{ème} classe | 1 | 35/35è | 01/06/2022 |
| Adjoint technique principal 1^{ère} classe | 3 | 35/35è | 01/11/2022 |
| Adjoint d'animation principal 1^{ère} classe | 1 | 35/35è | 01/11/2022 |

| | | | |
|--|---|--------|------------|
| Adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe | 1 | 35/35è | 01/11/2022 |
|--|---|--------|------------|

Vu, le tableau des emplois

Vu, la délibération du 16 février 2021 fixant le taux de promotion à 100 % pour tous les grades existants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

VALIDE la création des postes ci-dessus au titre de l'avancement de grade 2022.

DÉCIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, aux dates d'avancement indiquées ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente.

Le Maire,

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.*

Fait et délibéré à Bazas, les jour, mois et an que-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Isabelle DEXPERT

